

# Animation Lettres – Histoire 25 mars 2025



## COLLABORER ET ECHANGER EN HG EMC

« LE PROCES DU CHEVALIER DE LA BARRE; 1765 »

Préparation à un débat avec pour thème :

« Justice et religion : quelles relations hier et aujourd'hui? »

Folco Peyrussan, GR HGEMC – LP, académie de Créteil

# PROGRAMME DE SECONDE BAC PRO Histoire et EMC

- Thème annuel: Droits, liberté et responsabilité
- \* Thématique : l'Etat de droit garantit les droits et libertés

#### Notions et enjeux :

- La notion de « sécularisation » de l'Etat.
- La notion de « libertés fondamentales » : la liberté de conscience
- Le « pluralisme des croyances » : la laïcité comme garantie des libertés individuelles et collectives.

## ATTITUDES ET APTITUDES

Esprit civique, respect d'autrui et acceptation des différences

Implication dans un projet collectif et coopération

Ecoute et discernement – participation à un débat pour résoudre un conflit

# SEQUENCE DE 5h00

\* **Séance 1** : découverte de « l'affaire » - 1h00



#### Lecture d'un extrait du texte originel de Voltaire.

En classe entière : comprendre quand ? Où ? Qui ? Quoi ? Et pourquoi ?

- Connaître les termes clefs : fanatisme, blasphème, hérésie.
- Identifier le problème « immédiat » : un jeune homme condamné à tort : il n'existe pas de preuves du crime.
- Identifier le problème de fond : quelles sont les véritables raisons de sa condamnation ?

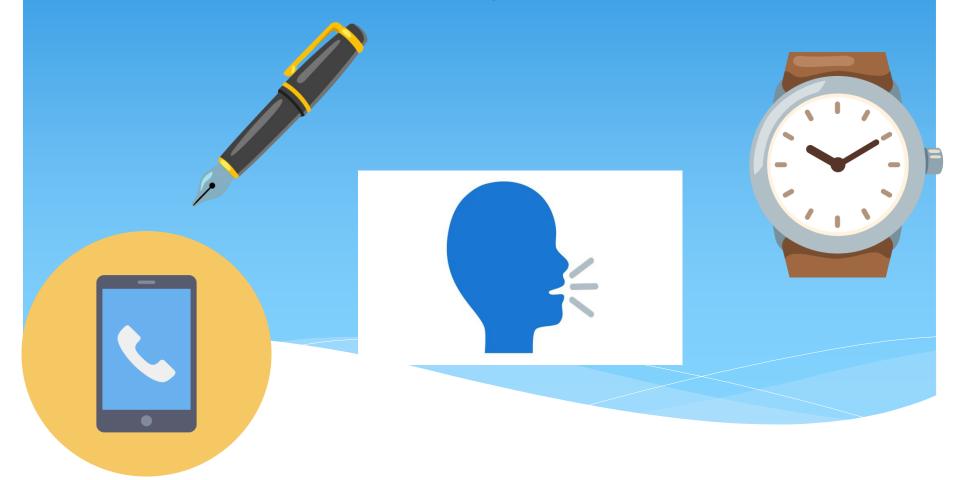


Mais les prêtres les plus fanatiques voulaient la tête du chevalier de la Barre et celle d'Etalonde. Ils firent venir une foule de témoin pour accabler les accusés. Un homme, nommé Nicolas Lavallée, expliqua par exemple qu'il avait entendu le chevalier de La Barre chanter deux chansons libertines. Ce que l'accusé avoua : un jour, étant ivre, il les avait chantées avec le sieur d'Étallonde sans savoir ce qu'il disait ; et qu'en effet dans cette chanson on chante que la sainte Marie-Madeleine est une putain.

"Relation de la mort du chevalier de La Barre", 1766

#### Présentation du travail à venir.

- Les attentes : un travail individuel puis une mise en commun en collaboration au sein d'un groupe de trois à cinq élèves : une démarche « Think / pair / Share ».
- Le protocole : des membres de chaque groupe auront une responsabilité.



## Présentation d'une grille d'évaluation élaborée en commun.

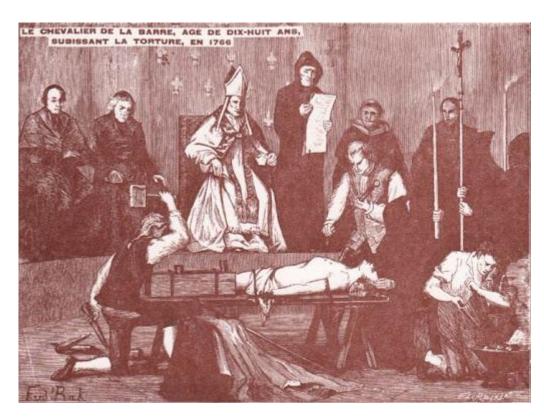
#### GRILLE D'EVALUATION

	OUI	OUI MAIS PAS TOTALEMENT	NON
Les éléments du dossier ont été bien utilisés : l'argumentation était convaincante pour l'accusation ou la défense ; la synthèse assez claire de la part des juges et des journalistes.			
			NOTE / 6
Le groupe a bien utilisé les mots importants étudiés en classe.			
			NOTE / 6
Le groupe s'est exprimé clairement, laissant chacun des membres prendre la parole. Tout le monde a bien compris ce que ce même groupe a voulu exprimer.			
			NOTE / 4
Le groupe est maintenant capable d'expliquer clairement ce qui était en jeu au cours de ce procès, quel impact il a eu sur l'Histoire, et ce qui a changé aujourd'hui.			
			NOTE / 4

\* **Séance 2** : découverte pour chacun de sa « mission » et mise en place du jeu de rôle.

\* Objectif: préparer la simulation du procès.

\* Temps: 1hoo



## La classe est organisée en quatre groupes. Le professeur jouera le rôle des témoins relatant seulement des faits.

LE GROUPE DES PROCUREURS	<ul> <li>Définir les crimes commis par les accusés</li> <li>Rappeler quelles lois ont cours, dans le royaume de France, en matière de blasphème et de respect de la foi en 1765.</li> </ul>
LE GROUPE DES AVOCATS	- Démontrer l'innocence des accusés - Révéler la véritable problématique du procès
LE GROUPE DES JUGES	<ul> <li>S'assurer de la bonne tenue des débats</li> <li>Rendre un verdict en le justifiant</li> </ul>
LE GROUPE DES JOURNALISTES	<ul> <li>Rendre compte au public de ce qui a été dit durant le procès</li> <li>Commenter la décision : expliquer ce qui est réellement en jeu</li> </ul>

- Chaque élève découvre avec sa fiche « mission » quel sera le groupe qu'il va intégrer.
- La répartition est tout de même basée sur les

Distribution des rôles au sein de chaque groupe

- Le professeur distribue arbitrairement les cartes indiquant le rôle de chacun.

affinités existantes.

GROUPE : LES PROCUREURS DU TRIBUNAL.

#### VOTRE MISSION:

- Vous êtes chargés de mener l'accusation contre le chevalier de la Barre et le sieur d'Etalonde.
- Vous devez prouver qu'ils sont coupables de plusieurs crimes religieux.
- Vous devez obtenir une condamnation par les juges et la plus dure sentence qui soit.
- Vous devez résumer les raisons de ce châtiment et rappeler à tous quelles sont les lois, dans le royaume de France, en matière de blasphème et de respect de la foi.



#### DOCUMENTS RESSOURCES

#### 1. Extrait du véritable rapport du procureur d'Abbeville lors du procès, 1765.

« Le chevalier de La Barre a refusé de se découvrir lors d'une procession sacrée. Il s'est aussi moqué de la religion chrétienne par des propos scandaleux et par la lecture d'ouvrages impies (non reconnus comme moraux par l'Eglise catholique). Il a délibérément bafoué l'autorité de l'Église et celle-ci exige une sanction exemplaire afin d'éviter que de tels actes ne se répandent et ne pervertissent la jeunesse. »

AIDE: pourquoi ces accusations permettent-elles de montrer le chevalier de la Barre sous un jour dangereux? Oue risquerait-il de se passer s'il n'était pas condamné?

#### 2. Texte de l'Église sur le respect des symboles religieux

« Honorer les processions et les images saintes est un devoir de tout chrétien. Celui qui insulte les signes de notre foi insulte Dieu lui-même et mérite la plus sévère des punitions.»

AIDE: d'après ce texte, comment les prêtres justifient-ils le devoir de respecter les règles religieuses?

#### 3. Extrait d'un sermon (un discours) du père Duchesne (un prêtre).

« Dieu a béni la France, et ceux qui osent défier sa sainte loi de notre religion attirent sur notre royaume la colère céleste. Qui tolérerait qu'un incroyant de moque des processions sacrées? Si nous laissons de tels sacrilèges impunis, nous ouvrons la porte à l'anarchie et à la damnation. »

AIDE: comment ce prêtre justifie-t-il l'obligation de faire preuve de respect lorsqu'une procession traverse une ville ou un village ?

#### 4. Décret royal de Louis XV sur la répression des « délits contre la religion », 1724

« Sa Majesté ordonne que toute profanation avérée des sacrements, toute offense au culte ou à la majesté divine soit poursuivie avec la plus grande sévérité et jugée comme un crime de lèse-majesté divine. »

AIDE: observez comment le roi conjugue atteinte à la religion et atteinte à sa personne...

#### 5. L'audition d'un témoin :

Vous allez faire venir un témoin au tribunal : il doit expliquer qu'il a vu et entendu le chevalier chanter des chansons paillardes, de nuit, à Abbeville, et qu'il était soûl. Quelles questions pouvez-vous lui poser? Comment pouvez-vous vous servir de ce témoignage contre l'accusé?

# Objectifs de la séance

#### 1. La phase individuelle : « Think – Penser » :

Chaque élève, dans le silence, sélectionne les informations importantes du dossier documentaire sur une feuille : 20 minutes.

#### 2. La phase de coopération : « Pair – Echanger » :

Les groupes se forment pour mettre en commun leurs informations.

Chaque élève assume sa responsabilité au sein du groupe et tous établissent un argumentaire, répartissent la prise de parole durant la simulation : 25 minutes.

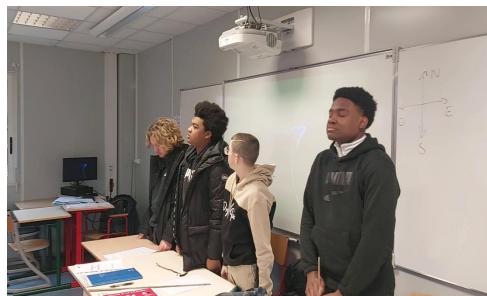
### 3. Dans le même temps, la phase de partage : « share – partager »

Les élèves confrontent leurs avis, et préparent aussi une contre-argumentation : ils doivent comprendre à ce moment que ce procès illustre les dangers qui découlent d'une confusion entre justice rendue au nom de l'Etat et pouvoir religieux.

\* **Séance 3**: simulation du procès - 1H00

Les juges s'assurent également du temps de parole imparti pour chaque groupe. Ils rendent leur verdict à la suite des débats. Les journalistes clôturent l'atelier en présentant leur résumé et leurs commentaires.





## Un exemple d'échange oral durant l'atelier :

### Ibrahim, avocat de la défense, interpellant les juges :

« Peu importe ce que nous disons ou dirons : vous avez pris votre décision car dans notre pays, en 1765, la justice est au service de la religion. Vous n'êtes pas indépendants, vous vous contentez d'appliquer les lois de Dieu. Vous condamnerez quoi qu'il arrive... Je vous accuse de partialité. »

#### Réponse de Maxime, juge :

« Attention maître : je vous soupçonne d'être inspiré par le diable. Vos propos montrent clairement que vous êtes un hérétique. Méfiez-vous, car vous pourriez vous aussi être accusé de blasphème et risquer le bûcher. Je vous rappelle à l'ordre : vous devez vous aussi respecter les lois divines. Sinon, vous faites offense à Dieu et au roi selon les lois de ce pays. »

#### **CONCLUSION DE L'ATELIER:**

#### Le verdict:

L'accusé a été reconnu coupable, non pas d'avoir profané un crucifix, mais d'avoir manqué de respect envers les prescriptions religieuses définies selon le décret royal de Louis XV de 1724 sur la répression des « délits contre la religion. » Il a été puni de 10 ans d'emprisonnement.

#### Le commentaire des journalistes :

Les journalistes ont reconnu l'existence d'un blasphème, mais ont mis l'accent sur l'extrême jeunesse de l'accusé, sur la disproportion entre les délits commis et la sentence rendue, et sur le fait qu'il était anormal que la justice ait compétence à juger du péché des individus en matière religieuse.

\* **Séance 4** : débriefing, évaluation, puis découverte de la véritable sentence.

Voici, enfin, le véritable verdict de l'affaire du chevalier de la Barre.

Cependant les juges d'Abbeville, par une ignorance et une cruauté inconcevables, condamnèrent le jeune d'Étallonde :

1° À souffrir le supplice de l'amputation de la langue jusqu'à la racine, ce qui s'exécute de manière que si le patient ne présente pas la langue lui-même, on la lui tire avec des tenailles de fer, et on la lui arrache.

2° On devait lui couper la main droite à la porte de la principale église. 3° Ensuite il devait être conduit à la place du marché, être attaché à un poteau avec une chaîne de fer, et être brûlé à petit feu.

Pour le chevalier de La Barre, ils eurent l'humanité d'adoucir la sentence, en ordonnant qu'il serait décapité avant d'être jeté dans les flammes; mais s'ils diminuèrent le supplice d'un côté, ils l'augmentèrent de l'autre, en le condamnant à subir la question ordinaire et extraordinaire, pour lui faire déclarer ses complices. Cette étonnante sentence fut rendue le 28 février de cette année 1766. »

VOLTAIRE.

En quelques	lignes,	dites (	ce que	vous	pensez	de	ce	verdict.		

## \* Phase d'autoévaluation :

Comment s'est déroulé mon travail de préparation ?	<ul><li>En individuel:</li><li>En collectif:</li></ul>
Qu'est-ce que j'ai appris ? Qu'est-ce que j'ai compris ?	
Qu'est-ce qui a été positif avec cet exercice ?	- Quelles ont été mes réussites ? - Est-ce que cet exercice était intéressant pour moi ? Est-ce qu'il m'a aidé à mieux travailler ? Pourquoi ?
Qu'est-ce que je pourrais améliorer la prochaine fois ?	- Je peux améliorer ma manière de travailler car

## Bilan de l'atelier:

#### **CE QUI A FONCTIONNE**

- La compréhension des enjeux
- Le travail individuel et commun
- -L'utilisation des documents pour élaborer un argumentaire
- La mise en situation : les élèves se sont pris au jeu avec respect

#### PISTES D'AMELIORATION

- Une meilleure compréhension des enjeux AVANT la prise de parole
  - Une prise de parole moins chaotique au cours de la reconstitution
  - Un plus grand respect des élèves responsables de la bonne tenue des débats
- Une meilleure préparation de la grille d'évaluation

Séance 5 : organisation d'un débat animé par le professeur.
Temps proposé : 1h00

Problématique: « Religion et droit : quelles évolutions ? »

- \* De la condamnation du chevalier de la Barre à aujourd'hui : quel cadre pour la liberté d'expression ?
- \* Peut-on manquer de respect à une religion en France aujourd'hui ? (Que signifie « manquer de respect », convocation des notions de blasphème et de fanatisme.)
- \* Quelle place pour les convictions religieuses dans l'espace public ?

## **\*\* OBJECTIFS DE SEANCE**

- Rappeler le principe de séparation de la justice et des institutions religieuses.
- <u>Comprendre</u> que cette séparation est une garantie de liberté de conscience pour l'individu ou la communauté religieuse.

#### - Différencier

- 1. Le manque de respect envers la règle d'une religion : le blasphème n'existe pas car ce n'est pas une notion juridique, c'est une notion religieuse.
- 2. L'attaque contre un croyant : la loi protège cependant la personne, sa dignité et sa liberté de conscience.
- Identifier les différents espaces et temps qui régissent la vie citoyenne.

# Objectifs en vue d'une prise de note : comprendre que l'Etat français est laïque.

- 1. Proposer une définition de la laïcité par les élèves : les amener au synonyme de « neutralité ». Puis identifier quels sont « les espaces de l'Etat. »
- 2. Rappeler le principe « d'un pays libre » : puis définir quel est l'espace de la société civile.
- 3. Rappeler le principe de la liberté individuelle : puis préciser à quoi correspond « l'espace privé. »
- 4. Enfin, rappeler le principe de « liberté de conscience » et identifier quel est « l'espace de la croyance religieuse », ses droits et ses restrictions.

### UNE RELECTURE DES TEXTES ESSENTIELS



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

Liberté Égalité Fraternité

> 1 La France est une République Indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tou les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 | La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

• • LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE • •

3 l La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public. 4 La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

5 La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

#### CHARTE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 I La laicité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnaité, exerce leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytime et de toute pression qui les empécheaient de faire leurs propres choix.

7 | La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée. 8 l La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeu républicaines et du pluralisme des convictions.

9 1 La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garcons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre. 10 I II appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la liécté, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire.

11 Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

L'ÉCOLE EST LAÏQUE

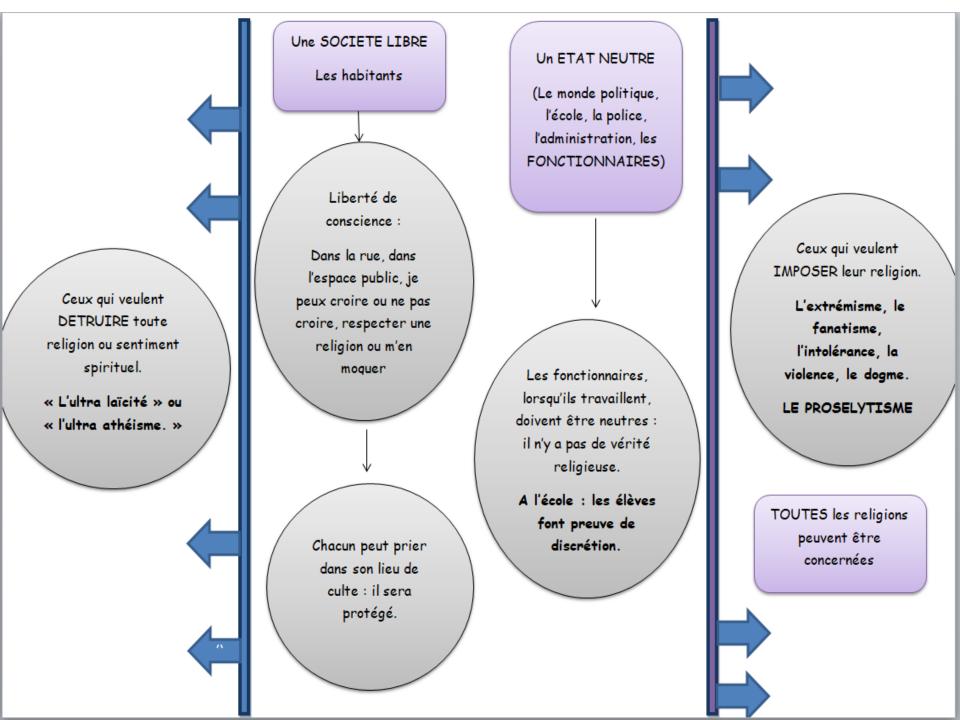


12 Les enseignements sont léfiques. Afin de gazentir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à a diversité des visions du monde ainsi qu's l'étendue et à la précision des savoirs, avenn sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogles. Autum élève ne paut invoquer une conviction religieuse ou politique pour constexte à un enseignant le droit de traiter une question au 13 Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 l Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laicité. Le port de signe ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance

15 | Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.

AUX REPRESENTANS DU PEUPLE FRANCOIS ->



Finalité de l'atelier : retenir que la laïcité ne vise aucune religion en particulier ; elle protège la liberté de conscience et lutte contre toutes les formes de fanatisme.

